

## III

*Le Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada*

*(Traduction)*

Ottawa, le 14 mai 1976

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 14 mai 1976, qui se lit comme suit:

(Texte de la note canadienne N° FLA-321)

J'ai l'honneur de vous communiquer l'assentiment de mon gouvernement aux arrangements qui précèdent et d'accepter votre proposition que la note précitée ainsi que la présente réponse constituent entre le Gouvernement de la République populaire de Pologne et le Gouvernement du Canada un accord qui sera appliqué provisoirement à la date de la présente réponse et entrera en vigueur à la même date que l'Accord sur le transport aérien susmentionné.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de mon profond respect.

STEFAN OLSZOWSKI

Son Excellence l'honorable  
Allan J. MacEachen,  
Secrétaire d'État aux affaires extérieures,  
Ottawa.